

CNAV, VERS UN RETOUR A L'EQUILIBRE ?

SOMMAIRE

CNAV vers un retour à l'équilibre ?

Réduction des inégalités ?

Allocation, retraite ou pension ?

Minima de retraites

COP 21

Congrès de la FERPA



Le projet de loi de finances 2016 présenté le 24 septembre par Marisol Touraine laisse espérer un retour à l'équilibre des comptes de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) qui gère les retraites du régime général. Alors qu'elle accusait un solde négatif de 1,2 milliard d'euros en 2014, la branche vieillesse de la sécurité sociale devrait dégager un excédent de 500 millions d'euros en 2016.

Cette information, à prendre avec mesure, tend à prouver que les mesures prises par la réforme de 2013 contribuent à la restauration des comptes de l'assurance vieillesse. C'est une nouvelle rassurante, car nous abordons le pic démographique lié au départ à la retraite des générations du babyboom.

Ce n'est ni l'heure de relâcher l'effort, car les équilibres sont fragiles, ni le moment de décrier ces résultats.

Le rapport du Conseil d'Orientation des Retraites, établi en juin dernier, alertait sur le déséquilibre persistant du financement de notre système de retraites à l'horizon 2020. Ce risque demeure car les allocations le Fond Social Vieillesse qui finance l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées demeure encore en déséquilibre. Si l'effort de la collectivité en direction des personnes âgées précaires bénéficiaires de l'ASPA doit être poursuivi et financé par la solidarité nationale, les comptes de l'assurance vieillesse qui finance les retraites de base du régime général sont rétablis et c'est une très bonne nouvelle pour les salariés et les retraités du régime général.



Ce qu'en pense l'UNSA Retraités :

Les efforts consentis par les salariés, notamment à la suite de la réforme de 2013 ont permis de sauver notre système de retraite par répartition, que l'on disait condamné. Ne rien faire, et nier les besoins de financement aurait été fatal pour lui. Lui substituer, même partiellement le recours aux fonds de pension aurait condamné notre système par répartition. En soutenant la réforme de 2013, l'UNSA Retraités a décliné le syndicalisme en positif. Elle ne peut que se satisfaire des résultats obtenus à ce jour.



REDUCTION DES INEGALITES ?

Dans la population française

En 2013, en France métropolitaine, le niveau de vie médian de la population s'élève à 20 000 euros annuels. L'évolution est différente selon la position dans l'échelle des niveaux de vie : en hausse dans le bas de l'échelle, le niveau de vie diminue dans le haut. Les 10 % des personnes les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 10 730 euros. Les 10 % les plus aisées ont un niveau de vie supérieur à 37 200 euros, soit 3,5 fois plus.

Le seuil de pauvreté, qui correspond à 60 % du niveau de vie médian de la population, s'établit à 1 000 euros mensuels. La pauvreté concerne 8,6 millions de personnes, soit 14,0 % de la population. Cette proportion diminue légèrement en 2013 (- 0,3 point) et l'intensité de la pauvreté baisse. En outre, les inégalités de niveaux de vie entre les plus modestes et les plus aisés se réduisent plus nettement sous l'effet d'un repli des revenus financiers.

C'est parmi les chômeurs et les adultes de moins de 30 ans que la pauvreté recule le plus.

Chez les retraités

Si le niveau de vie médian est légèrement supérieur à celui des actifs avec 20590 € par mois, le taux de retraités pauvres augmente entre 2012 et 2013 : il passe de 7.7% de la population à 7.9 %.

Sources : Insee, DGFIP, Cnaf, Cnav, CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2012 et 2013



Ce qu'en pense l'UNSA Retraités :

Les inégalités en termes de ressources et de patrimoine demeurent très marquées dans la population des retraités. Elles tendent à s'accroître encore. Cela conforte le positionnement de l'UNSA Retraités qui dans un sens d'équité et de justice sociale, fait de la défense des petites retraites sa priorité.

Pour l'UNSA Retraités, plus que jamais, aucune retraite pour une carrière à taux plein ne doit être inférieure au niveau du SMIC.

Allocation, retraite ou pension ?

L'Allocation de Solidarité aux personnes âgées, ex minimum vieillesse, relève de la solidarité nationale et permet d'assurer un revenu aux personnes qui n'ont pas cotisé ou très insuffisamment cotisé à un régime de retraite.

La pension de retraite du régime général comme les pensions des trois fonctions publiques ou des régimes spéciaux sont le résultat de droits ouverts par une durée d'assurance correspondant à des trimestres travaillés ou à des bonifications et par une durée de cotisation exprimée en trimestres. C'est une assurance ou un salaire différé étayé sur une carrière professionnelle. S'il s'agit d'une solidarité entre salariés de générations différentes, il ne s'agit pas d'une mesure d'aide sociale.

La confusion parfois entretenue à ce sujet porte atteinte à la dignité des anciens salariés bénéficiant d'une pension ou d'une retraite.

Les minima de retraites mensuels: Quelques chiffres

- Minimum Contributif : 628.99 €
- Minimum Contributif majoré : 687.32 €
- Minimum Garanti Fonction Publique :

• 1 156,90 €	• pour 40 ans de services
• 1 099,05 €	• pour 30 ans de services
• 809,83 €	• pour 20 ans de services

- A.S.P.A :

800 € pour une personne seule

1242 € pour un couple.

COP 21 LES ENJEUX DE LA CONFERENCE DE PARIS

La Conférence des Parties réunit les 196 Etats signataire de la convention –cadre de l’ONU sur les changements climatiques.

Sa 21^e réunion se déroulera à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015.

Son objectif : Parvenir à limiter le réchauffement climatique mondial en deçà de 2° C.



Ce qu’en pense l’UNSA

La question du réchauffement climatique est vitale pour la planète. Avec la Confédération Syndicale Internationale, l’UNSA milite pour que l’accord en débat à la COP 21 intègre les questions sociales car la justice sociale est une clé de la réussite de la lutte contre le réchauffement climatique.

La transition écologique passe aussi par le développement d’emplois nouveaux générés notamment par le développement des énergies propres.

Cette transition écologique devra entraîner des transitions professionnelles qui n’iront pas sans la prise en compte des droits des salariés.

Comme consommateurs et donc acteurs du marché, les retraités de L’UNSA Retraités ont un rôle à jouer dans le développement de modes de production alternatifs et de comportement de





CONGRES DE LA FEDERATION EUROPEENNE DES PERSONNES AGEES (FERPA) : BUDAPEST SEPTEMBRE 2015

Intervention de Jean Marc Schaeffer , Secrétaire Général de l'UNSA Retraités

« Vivre et vieillir dans la dignité en Europe est le moteur d'action et de mobilisation de la FERPA.

L'UNSA-Retraités est totalement engagée au sein de la FERPA sur cet objectif, depuis 2003, date à laquelle nous avons intégré la FERPA.

S'il est évident que la crise de 2008 a toujours des conséquences sur la situation économique de l'Europe, il est urgent de prendre davantage en considération cette catégorie de citoyens constituée par les seniors, retraités et personnes âgées. Si la longévité est un progrès, il faut intégrer cette donnée dans nos éléments de réflexion et répondre à toutes ses conséquences. Cela passe évidemment par la valorisation du rôle des anciens dans la société.

Les gouvernements des pays européens ont mis en oeuvre des politiques d'austérité afin de répondre aux obligations de redressement des budgets et au déficit économique imposés dans le cadre de la mondialisation. Aujourd'hui, on constate que ces politiques ont de nombreux impacts négatifs sur les populations, notamment les plus fragiles.

Les retraités et personnes âgées subissent de plein fouet ces conséquences, qui se résument essentiellement par des coupes sombres dans les dépenses sociales, au gel des pensions, à la mise en place de politiques de santé plus restrictives.

Pour les années à venir, il faudrait également tenir compte des effets sur les futurs retraités dont les pensions seront calculées, pour une grande partie, sur des carrières incomplètes souvent dues à des périodes sans emploi. »

Pour lire la suite de l'intervention de Jean Marc Schaeffer, site de l'UNSA Retraités : www.unsa.org onglet du sommaire « Retraités »

Abonnement Lettre « Infos UNSA Retraités ».

Cette lettre est envoyée à tous les retraités de l'Hérault adhérent à un syndicat de l'UNSA et dont nous avons connaissance d'une adresse électronique. Nous invitons les destinataires à faire connaître cette publication autour d'eux, notamment à des collègues qui ne l'auraient éventuellement pas reçue ou à des salariés susceptibles d'être retraités dans quelques mois ou années.

Pour s'y abonner, les syndiqués qui doivent écrire :

- par courrier postal à : UD UNSA 34 4747, Allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier
- par courrier électronique à ud-34@unsa.org en indiquant leur nom, prénom, syndicat et adresse électronique.

UNSA Retraités 34 Maison des Syndicats 474 Allée Henri II de Montmorency
34000 Montpellier

Délégué départemental secteur privé : **Gérard Mirault**

Délégué départemental secteur public : **Claude Lassalvy**

Responsable Lettre en ligne **Info Unsa Retraités 34 : Claude Lassalvy**